

Réunion du Conseil Municipal du lundi 13 juin 2016 à 19h 00

Date convocation : 7 juin 2016

Absents excusés : Simonneau Isabelle - Simonneau Pierre Abel et Vincendau Nadine

Secrétaire de séance : Courdille Philippe

Pouvoir : Nadine Vincendeau à Philippe Acker

1. Travaux voirie communale :

Suite à la décision de procéder à des travaux sur les voies communales n° 3 dite de Guillemet et n° 14 dite du Tucaou prise lors de la réunion du 28 août 2015 sous condition d'obtention de subvention, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le maire à signer le marché alloué à l'entreprise ATLANTIC ROUTES pour la somme de 18 633,50 € ht soit 22 360,20 € ttc.

2. SIEA de Rions

Le conseil syndical d'Eau et Assainissement de Rions (SIEA) ayant décidé, lors de sa réunion en date du 27 mai 2016, de ne pas fusionner avec ceux de Saint-Brice et de Targon comme proposé par la SDCI dans le cadre de la loi NOTRE le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'avaliser la proposition dudit syndicat et donc de rester indépendant dans l'attente de la mise en place définitive des futures CDC.

3. Panneau d'information :

Concernant l'élaboration du panneau d'information à implanter sur le parking face à la mairie, la proposition de cartographie faite par l'entreprise CORTEX est retenue pour la somme de 380 € ttc. Une présentation similaire à celle apparaissant sur le site communal, avec en plus trois photos- lavoir - église et statue – paraît satisfaire tout le monde.

4. Questions diverses :

Il est confirmé le départ de M. Lesta de l'école de Saint-Pierre de Bat dès la rentrée prochaine. Il doit être remplacé par Mme Pénazzi enseignante à Cadillac.

Est discutée la possibilité, ou pas, d'utilisation de désherbant systémique sur les espaces publics ainsi que de l'interdiction absolue à proximité des points d'eau que sont le lavoir ou le ruisseau de Saint-Pierre.

Enfin est signalée l'intervention en cours auprès d'Orange afin de savoir à quel stade en est la discussion concernant l'implantation de la ligne fibre optique en terrain privé au niveau de la limite des communes d'Arbis et Escoussans, unique obstacle avant raccordement à l'armoire.
